



## Congrès français de la nature 2024 :

### 32 recommandations pour répondre aux enjeux mondiaux de la biodiversité

Communiqué de presse – 27 septembre 2024

---

Plus de 250 experts et représentants des organisations membres du Comité français de l'UICN- Union Internationale pour la Conservation de la Nature - se sont réunis hier à l'occasion du Congrès français de la nature. Au cours de cet événement, 32 projets de recommandations ont été débattus pour répondre à des priorités internationales de conservation de la biodiversité. Ces recommandations seront proposées au Congrès mondial de la nature de l'UICN, qui se tiendra à Abu Dhabi en octobre 2025. Elles contribueront ainsi directement à façonner le programme, les positions et les actions de la plus grande organisation internationale de conservation de la nature, et à influencer sur les politiques internationales de la biodiversité.

#### Des recommandations pour enrayer et inverser la perte de biodiversité

Les 32 projets de recommandations portés par les membres du Comité français de l'UICN portent sur **8 grands enjeux** pour lesquels des actions urgentes et ambitieuses sont nécessaires.

Plusieurs demandent un renforcement de la protection des **écosystèmes terrestres** (forêts, prairies naturelles, sols forestiers et agricoles), des **écosystèmes marins** (haute mer et zone mésophotique, économie bleue intégrant la protection des écosystèmes marins, gestion des algues sargasses dans les Caraïbes) et des **écosystèmes d'eau douce** (cours d'eau des bassins versants, glaciers, eau douce des atolls, impact de l'activité aurifère en Amazonie). Le congrès a aussi débattu de propositions pour deux autres thèmes clés et historiques de la conservation de la nature : la protection des **espèces** (trafic, secours à la faune sauvage lors de catastrophes naturelles, intégration de leur préservation dans le bâti) et les **aires protégées** (atteinte de l'objectif 30x30, efficacité de leur gestion, mise en place d'un réseau résilient et connecté face aux changements globaux, inscription de la forêt de Fontainebleau au Patrimoine mondial de l'Unesco).

L'**amélioration des cadres politiques, juridiques et réglementaires** a été demandée afin de promouvoir la libre évolution des milieux naturels, de rendre opérationnels les droits de la nature et l'approche "une seule santé", et de définir un cadre robuste pour la nouvelle approche "positif pour la nature", équivalente à la neutralité carbone pour le climat. L'**économie et les financements de la nature** font l'objet de propositions pour mieux prendre en compte la biodiversité dans la chaîne de valeur des entreprises, évoluer vers une économie de régénération de la nature, créer des certificats biodiversité garants d'effets positifs pour la nature, et maintenir l'aide publique au développement pour la biodiversité quelle que soit la situation géopolitique.

Enfin, des motions traitent de l'**éducation et l'engagement de la société civile**, en demandant de développer la connaissance des journalistes et des médias sur les enjeux de la nature, d'investir davantage sur la culture naturaliste des nouvelles générations et en reconnaissant celle des peuples traditionnels.

#### Une mobilisation française et internationale qui s'amplifie

Le Congrès français de la nature témoigne d'une mobilisation croissante des acteurs de la conservation de la nature afin que le Cadre mondial de la biodiversité de l'ONU adopté en 2022 et sa déclinaison française, la Stratégie nationale pour la biodiversité lancée en 2023, soient efficacement mis en œuvre et atteignent leurs objectifs. Avec ses 78 organisations membres, dont 61 ONG, 8 collectivités territoriales, 7 établissements publics, 2 ministères, ainsi que ses 300 experts, le Comité français de l'UICN a préparé ces recommandations pour **répondre aux engagements internationaux et nationaux sur la biodiversité avant 2030**.

Ces recommandations seront proposées pour adoption au Congrès mondial de la nature de l'UICN de 2025 et devenir des positions internationales de l'UICN.

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN se tient tous les quatre ans. Il s'agit d'un événement majeur où les 1400 organisations membres de l'UICN, présentes dans plus de 160 pays, **définissent les priorités d'action de l'Union pour les quatre prochaines années et influencent les décisions politiques et la législation à l'échelle nationale et internationale.**

La précédente édition du Congrès mondial s'est tenue à Marseille en 2021. A cette occasion, 148 recommandations avaient été adoptées, dont 18 avaient été portées par le Comité français de l'UICN avec ses membres, qui constitue le **2<sup>ème</sup> plus grand réseau national de l'UICN** après les États-Unis. Celles-ci portaient notamment sur la protection des mammifères marins, la protection des vieilles forêts d'Europe, la planification des activités en mer et la réduction des impacts de l'industrie minière. Le Comité français de l'UICN avait également fait adopter une motion créant une nouvelle catégorie de membre pour les collectivités locales, qui peuvent désormais adhérer à l'UICN.

**Le prochain Congrès mondial de la nature de l'UICN se tiendra du 9 au 15 octobre 2025 aux Emirats Arabes Unis et interviendra dans un riche agenda international, après la COP16 Biodiversité cette année en Colombie et la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan qui se tiendra à Nice en juin 2025.**

### **L'excellence française en matière de gestion d'aires protégées récompensée à l'international**

Au cours du congrès, les gestionnaires de neuf espaces naturels français se sont vu remettre leur diplôme du label **"Liste verte des aires protégées de l'UICN"** célébrant leurs résultats en matière de conservation. Les sites récompensés font partie du réseau de la Liste verte des aires protégées de l'UICN, qui fête ses 10 ans cette année. **Ce label international a pour but de récompenser les espaces naturels efficacement gérés.** La France est le pays qui compte le plus grand nombre de sites labellisés dans la Liste verte internationale, avec **24 sites français au total.** Pour poursuivre la dynamique, le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie a annoncé la candidature du Parc naturel de la mer de Corail, l'une des plus grandes aires marines protégées du monde, à la Liste verte des aires protégées de l'UICN.

La cérémonie était présidée par **Maud Lelièvre**, présidente du Comité français de l'UICN, **Trevor Sandwith**, directeur du centre de la conservation à l'UICN et **Jean-Philippe Siblet**, président du Groupe d'experts Liste verte du Comité français de l'UICN. **Agnès Pannier-Runacher**, ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques, a remis les diplômes aux différents lauréats, et déclaré vouloir porter une politique ambitieuse en matière de préservation de la biodiversité.



© Fabien Kufel

### **CONTACT COMMUNICATION ET RELATIONS MEDIAS**

Camille Aspar  
Chargée de communication  
[camille.aspar@uicn.fr](mailto:camille.aspar@uicn.fr)  
07 48 12 31 99